

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 fr. la ligne
 Annonces... 4 fr. 50
 Annonces anglaises... 5 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
 LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
5 fr.	10 fr.
10 fr.	18 fr.
15 fr.	28 fr.

Lyon et départements limitrophes...
 Autres départements...
 Etranger et Union postale...

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital

AVIS

Nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 courant sont priés de le renouveler immédiatement afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 60 centimes en timbres-poste.

BOURSE DE PARIS

Du 28 novembre 1881

3 1/2 %	85 30	Crédit mobilier	217
4 1/2 %	85 85	Crédit Lyonnais	330
5 %	85 40	Mobilier espagnol	809
5 1/2 %	115 35	Union générale	2435
6 %	81 15	Foncière Lyonnaise	692
6 1/2 %	13 45	Sarragosse	555
7 %	1705	Suez	2540
7 1/2 %	1705	Consolidés à Londres	100 0/16
8 %	1140	Panama	140

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

Le général de l'armée de France...

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 28 novembre,

LES TRAITES DE COMMERCE

La commission chargée de l'examen des traités de commerce a entendu ce matin M. Spuller, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, pour le traité franco-belge, et M. Rouvier, ministre du commerce, pour le traité franco-italien.

LES ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER

La commission nommée pour examiner la proposition de loi relative aux accidents de chemin de fer est favorable au projet. Elle a nommé M. Naquet président.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du lundi 28 novembre 1881
 PRÉSIDENCE DE M. BRUSSON

La séance est ouverte à 2 heures. L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

BUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

Véritablement, les associés de l'agence étaient confondus.
 — Quelle femme ! murmurait l'excellent docteur, quelle femme ! et moi qui la plaignais de tout mon cœur le jour où je suis allé lui mettre le pistolet sur la gorge.
 D'un geste, B. Mascarot lui imposa silence.
 — Il est temps d'en finir avec le passé, reprit-il ; nous n'avons plus de cet enfant de la Fougèrouse, mis bien et placé de l'enfant de l'infortunée duchesse, présenté dans le monde sous le nom de Gontran Champdoce. Tu as dû le connaître, docteur ?
 — Je l'ai vu du moins plusieurs fois ; c'était un joli garçon...
 En effet ; mais c'était aussi un déplorable garçon. Elevé comme un fils de prince, ce garçon avait les goûts et les mœurs d'un laquais, et s'il n'était venu, il eût infailliblement hérité le nom de son père.
 Il faisait le désespoir de M. et Mme de Champdoce, et les inquiétait horriblement, quand, il y a deux mois, à la suite d'une orgie, il fut pris d'une fièvre chaucenne et mourut en trois jours.
 Il mourut en demandant pardon à ceux qui l'avaient ses parents, et le duc et la duchesse qu'il

La Chambre procède au tirage au sort des bureaux.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Goblet dépose son rapport sur le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires, demandés par le gouvernement, pour couvrir les frais des opérations de nos armées en Tunisie et dans le Sud Oranais.

L'ÉLECTION DE FOGÈRES

L'ordre du jour appelle la discussion sur le rapport tendant à l'invalidation de M. de la Villegontier à Fogères.

M. Le Goudec de Traissan combat les conclusions du rapport ; il dit que l'influence cléricalle dont on fait un grief à M. de la Villegontier se résume dans la lecture d'un mandement qui n'était pas fait en vue des élections.

L'orateur nie que des bulletins de vote aient été distribués par des ecclésiastiques. Il dit que le placard annonçant la levée de 100,000 hommes affiché par le comité de M. de la Villegontier énonçait des faits qui ont été portés à la tribune et rapportés par les journaux étrangers. Ce placard, ajoute-t-il, n'a pas été affiché dans toutes les communes de la circonscription. Toutes les violences qui se sont produites dans la période électorale ont été causées par les partisans de M. Riban qui passait pour le candidat officiel et était soutenu par l'administration et les maires, surtout à Fogères.

L'orateur demande à la Chambre de rejeter les conclusions du rapport.

Le rapporteur fait remarquer qu'un déplacement de 59 voix aurait enlevé la majorité à M. de la Villegontier et établit que les protestations formulées contre cette élection portent sur l'ingérence du clergé et les bruits de guerre.

Les curés ont lu en chaire un mandement de l'évêque d'Annecy, disant que les chrétiens ne doivent pas oublier en votant les intérêts de la religion.

Le placard qui a été affiché invitait les catholiques à ne pas voter pour M. Riban, comme hostile au clergé. L'ingérence du clergé est donc nettement établie.

Le second grief est relatif à l'accusation portée contre M. Riban, d'avoir fait des tripotages financiers et voté une expédition qui envoyait 200,000 hommes en Tunisie.

Ces manœuvres déloyales ont vicié l'élection. D'ailleurs, le reproche fait à M. Riban d'avoir été candidat officiel est sans fondement. L'ensemble de ces griefs justifie parfaitement les conclusions du bureau.

M. Le Goudec de Traissan dit que le mandement de l'évêque d'Annecy a été sans influence sur l'élection de M. de la Villegontier et que le placard visé par le rapport ne contenait qu'une simple appréciation des actes politiques de M. Riban.

Il ajoute qu'une pression a eu lieu en faveur de M. Riban.

M. Freppel proteste contre les assertions du rapporteur relatives à une lettre pastorale qui était, dit-il, absolument correcte.

L'orateur soutient les curés qui, d'après lui, ont le droit d'inviter, en chaire, les électeurs à remplir leurs devoirs.

INVALIDATION DE L'ÉLECTION

La Chambre, édifée par le débat, vote l'invalidation de M. de la Villegontier par 379 voix contre 86.

LA LOI SUR LA CHASSE

La Chambre prend en considération la proposition de M. Labitte sur la chasse et la proposition

de M. Guilloutot relative à la suppression de permis de chasse.

LES DIAMANTS DE LA COURONNE

La Chambre prononce l'urgence pour la proposition de M. Raspail tendant à l'aliénation des joyaux de la Couronne.

La Chambre adopte ensuite un projet de loi présenté par M. Esnault et relatif à un emprunt du département de la Loire Inférieure.

La séance est levée à quatre heures. Demain, séance publique.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 28 novembre.

Le Temps dit que le gouvernement, étant administrateur temporaire du culte catholique, peut créer des fonctionnaires dévoués.

Le Paris approuve d'une façon absolue la reconstitution des conseils supérieurs de la guerre et de la défense.

La France estime que le programme du ministère des beaux-arts est sérieux et empreint d'un grand esprit pratique.

Le Télégraphe estime que le gouvernement est maladroit en ne protestant pas le bas clergé contre l'arbitraire des membres du haut clergé.

Le National estime que les candidats Jourde et Humbert méritent d'égaux sympathies.

La Liberté constate que la question tunisienne perd de sa gravité.

La Gazette de France voit dans le langage de M. Paul Bert l'indice d'efforts tendant à désagréger le clergé.

LES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

Hier, comme on le sait, a eu lieu dans les départements l'élection des délégués des conseils municipaux.

Le nombre des délégués élus hier par les conseils municipaux s'élève à 13,295. Il y a un nombre égal de délégués suppléants.

Dans ce nombre, sont compris non-seulement les délégués des départements de la série sortante, mais ceux des départements qui, quoique non compris dans cette série, ont dans leur représentation sénatoriale des sièges vacants auxquels il faudra donner de nouveaux titulaires le 8 janvier prochain.

Voici le nombre des délégués plus par chaque département :

Série sortante : Orne, 511. — Pas-de-Calais, 904. — Puy-de-Dôme, 465. — Pyrénées (Basses), 558. — Pyrénées (Hautes), 583. — Rhône, 262. — Saône-et-Loire, 589. — Sarthe, 386. — Savoie, 327. — Savoie (Haute), 314. — Seine, 72. — Seine-Inférieure, 750. — Seine-et-Marne, 530. — Seine-et-Oise, 686. — Sèvres (Deux), 356. — Somme, 886. — Tarn, 318. — Tarn-et-Garonne, 194. — Var, 145. — Vaucluse, 150. — Vendée, 299. — Vienne, 300. — Vienne (Haute-), 300. — Vosges, 581. — Yonne, 480. — Oran, 49.

Série à élections partielles : Alpes-Maritimes, 152. — Eure, 700. — Haute-Marne, 350.

En ajoutant aux délégués des conseils municipaux les électeurs de droit, à savoir les députés, conseillers généraux et d'arrondissement, on trouve que le nombre total des électeurs sénatoriaux qui seront mis en mouvement par le scrutin du 8 janvier s'élève à 15,537.

Toutefois, il y a lieu à remarquer qu'il y a 111 députés qui sont conseillers généraux et qui, par suite, cumulant deux mandats et ne pouvant exercer le double électoral, font diminuer d'autant les électeurs sénatoriaux.

Sur ces 111 députés, 4 viennent de se démettre de leur mandat de conseiller général : MM. Fanien (Pas-de-Calais), Lefèvre (Seine-et-Marne), Ferdinand Dreyfus (Seine-et-Oise) et Cavalier (Tarn), de sorte que le nombre des voix sénatoriales perdues est de 107 à la date d'aujourd'hui.

Le nombre réel des électeurs sénatoriaux qui voteront le 8 janvier prochain est donc de 15,537 moins 107, soit 15,430.

EN AFRIQUE

NOUVELLES DE TUNISIE

Tunis, 28 novembre. — La Martinique complètement réparée, est partie pour Marseille. L'état sanitaire aux ambulances de la Ma-nouba et de la Goulette est satisfaisant.

La cathédrale de Tunis

Tunis, 28 novembre. — Hier, M. Lavigerie a posé la première pierre de la future cathédrale de Tunis, sur la promenade de la Marine, en face de la résidence française. Cette cérémonie a été célébrée avec pompe, en présence d'une grande foule. Dans son discours, M. Lavigerie a recommandé l'union, la paix et la concorde, compatibles avec l'amour de la patrie. « Pas de divisions, a-t-il dit, pas de jalousies : nous sommes tous frères. »

DANS LE SUD ORANAI

Kreider, 27 novembre. — Bou-Amema et ses contingents, dont on signale la présence à l'est de Chotts, près de Tismouline, continuent à être invisibles. La reconnaissance, partie hier pour les puits d'El Sady n'a rien vu ou remarqué qui confirmât les renseignements suivant lesquels Bou-Amema y aurait campé la veille. La panique a cessé mais il est regrettable qu'elle ait pu se produire et surtout se prolonger pendant trois jours. De nouvelles dispositions sont prises pour prévenir le retour d'incursions comme celle de Si-Sliman. Un bataillon, détaché d'El-Arricha, occupe maintenant Bouguern.

Les points de Siffissa et de Bredoum sont gardés. Le général Delebecque annonce qu'il envoie la brigade Louis à Chellala. Quant aux opérations des colonnes dans la région des Ksour, on peut les considérer comme presque terminées par la destruction de Moghar. Ainsi qu'il était facile à prévoir, les dissidents ont évité, dans l'extrême sud, tout contact avec nos colonnes, qui n'ont rencontré que le vide.

Kreider, 27 novembre. — Le lieutenant-colonel Duchêne, qui occupe Bouguern avec les troupes venues de Ras-el-Ma, annonce qu'un parti de 500 à 600 cavaliers est signalé, se dirigeant vers le Sud-Ouest. Il s'est mis sur les traces de ce parti.

De ses longues et douloureuses méditations, jaillit une lueur petite, certes, et chétive, mais enfin une lueur qui rompt la désolante uniformité de ses ténèbres.

Qui l'empêchait de se mettre à la recherche de ce pauvre abandonné, et pourquoi ne le retrouverait-il pas ?

Certes, le monde est immense, et un malheureux sans nom, sans fortune, échappé d'un hospice d'enfants trouvés, y est un imperceptible atome, mais avec du temps et de l'argent, on accomplit des miracles.

Or, il avait à donner, lui, sa vie et sa fortune. Sa situation était telle, que par ses grandes relations il pouvait intéresser à ses investigations toutes les diplomates.

Il possédait assez de millions pour qu'il lui fût facile de prendre à sa solde et d'organiser en une armée dévouée à ses desseins, les plus habiles et les plus intelligents agents de police de l'Europe.

Qu'il réussit ou non, c'était un devoir qu'il allait remplir, cette tâche serait désormais l'aliment de son activité, et le but de sa vie.

Il se jura qu'il ne s'arrêterait, qu'il ne désespérerait que le jour où il aurait entre les mains les preuves indiscutables, matérielles, de la mort de son fils.

Cependant il ne confia pas son projet à la duchesse. Il redoutait pour elle les alternatives qu'il prévoyait, de crainte et d'espérance. La santé de la malheureuse femme était si profondément ébranlée, qu'une déception, une fausse joie, pouvaient la tuer.

Ainsi déterminé, il devait commencer et commença, en effet, par s'adresser à cette providence au petit pied qui, du fond de la rue de Jérusalem, surveille le jeu de la machine sociale.

Mais la police n'apprit absolument rien à M. de

blèrent leur haine, mêlèrent leurs larmes et se réconcilièrent, devant le lit de mort de ce malheureux dont la conduite avait été le plus horrible châtiment qui se puisse imaginer, de la coupable détermination de Norbert.

B. Mascarot, on le voyait, avait hâte de terminer. Lui, beau diseur d'ordinaire, car les railleries de Catenac n'étaient pas dénuées de fondement, il ne semblait s'inquiéter que d'abréger.

Sur ces derniers mots, il eut un gros soupir de satisfaction, et s'allongeant dans son fauteuil, en disant :
 — Maintenant, arrivons à nos affaires.
 L'attention de Catenac, du docteur et de Paul, lassée par une séance de plus de six heures, s'éveilla plus brûlante que jamais. On allait donc enfin leur livrer le dernier mot.
 — Le fils de la Fougèrouse mort, reprit B. Mascarot, le nom de Champdoce était condamné à s'éteindre.
 C'est alors que Norbert, sollicité par sa femme, adopta l'idée qui lui était venue bien souvent, de rechercher et de reprendre le pauvre déshérité jadis déposé à l'hospice. Il lui était interdit, et il en souffrait cruellement, de revenir sur ce qui avait été fait, mais il lui était toujours permis d'adopter un enfant, et de lui léguer sa fortune et son nom. Il ne doutait plus de sa paternité.
 C'est le cœur gonflé d'espoir qu'il partit pour Vendôme, muni des indications nécessaires pour la reconnaissance.
 La plus affreuse déception l'attendait.
 On reconnut bien à l'hospice qu'un enfant avait été déposé le jour que disait Norbert, à l'heure qu'il dépeignait... Les registres faisaient foi. On lui présentait même la médaille que portait autour du cou le petit abandonné.
 Mais cet enfant n'était plus à l'hospice, et on ne savait ce qu'il était devenu.

A l'âge de douze ans, et lorsque tout le monde était ravi de son intelligence et de sa gentillesse, il s'était enfui de l'hospice, et les plus actives recherches pour retrouver ses traces étaient restées inutiles.

C'est avec un dépit fort, mal déguisé, que maître Catenac écoutait ces détails si étrangement précis. Décidément ses associés étaient informés de toutes les particularités de l'affaire, aussi bien, sinon mieux que lui, qui, cependant, avait eu les confidences du duc, son client.

Et lui qui comptait sur les précieuses indications qu'il fournirait, pour racheter, et au-delà, ses tristesses passées !

Mais B. Mascarot ne voulait point voir sa contrariété ; déjà il poursuivait son récit :
 — Ce nouveau malheur atterra le duc de Champdoce.

Il avait tant souffert depuis vingt années, il avait été si cruellement éprouvé de toutes façons, il avait tant répandu de larmes secrètes, qu'il croyait ses crimes expiés et que la justice divine, à la fin, était satisfaite.

Après les misères et les folies de sa jeunesse, les regrets cuisants de son âge mûr, il lui avait semblé entrevoir pour sa vieillesse le calme et le repos à défaut du bonheur, et pas du tout, il avait été écrasé du sentiment de l'irréparable.

Précipité de toute la hauteur de délicieuses espérances, au plus profond de son abîme, le choc fut si rude qu'il faillit être brisé sur le coup.

Il était vieilli de vingt ans, lorsqu'il revint annoncer à la duchesse, qui l'attendait, palpitante, agonisante d'anxiété, que tout était fini, que Dieu n'avait pas pardonné, qu'ils étaient bien condamnés sans appel.

Cependant, au bout de quelques jours, remis un peu de l'horrible secousse, il réfléchit et jugea que s'abandonner serait une coupable lâcheté.

LA MARCHÉ SUR GABÈS

Le correspondant spécial de la République française adresse à ce journal des détails du plus haut intérêt sur la marche de la division Logerot vers Gabès, que cette colonne doit avoir atteint le 26.

Voici quelques passages de cette correspondance :

Joual Chéick, 18 novembre, soir.

Depuis trois jours, les étapes ont dépassé vingt kilomètres, ce qui est beaucoup dans ces régions où le soleil chauffe en cette saison comme à Paris en juillet, et avec un convoi relativement considérable.

Demain soir, après une étape de plus de 20 kilomètres, nous serons à El Foumi-les-Auguellets, où l'on trouve de nombreux puits non maçonnés, profondément creusés en terre. Les puits que nous avons rencontrés n'ont pas tenu ce qu'on s'en était promis; la quantité d'eau qu'ils renfermaient, plus que suffisante pour les caravanes qui vont habituellement de Kairouan à Gabès, ne pouvait répondre aux besoins d'une troupe de plus de cinq mille hommes, de deux mille chevaux et de quinze cents chameaux.

Depuis on a eu recours, aujourd'hui seulement, pour la première fois, à la provision d'eau de l'indigence, qui avait pris la précaution de faire emporter un millier de tonneaux portés par les chameaux et les quelques charrettes conservées au départ de Kairouan, et la marche de la colonne s'est poursuivie jusqu'ici dans l'ordre le plus parfait, sans à-coup, sans nouveau retard, depuis El Ouhba, puisque nous avons pu gagner environ la valeur de deux étapes ordinaires.

Le pays a brusquement changé d'aspect: de la plaine immense qui allait s'élevant insensiblement, nous sommes entrés dans un massif de collines sablonneuses bizarrement découpées. Les crêtes, aux arêtes vives, affectent la forme de bastions élevés à main d'homme.

L'afa, dont nous n'avions pas rencontré une seule touffe depuis Kairouan, croît en abondance sur ces plateaux, et c'est une précieuse ressource pour les chevaux, forcément condamnés au régime échauffant de l'orge. Les oliviers ont reparu un assez grand nombre, et les traces de culture sont plus fréquentes que dans la première moitié de la route quoique cette partie de la région paraissent infiniment moins fertile.

La route est sur tout le parcours parfaitement tracée.

Depuis deux jours, nous rencontrons des sortes de tours hautes de 5 à 6 mètres sur l'origine desquelles on n'est pas bien fixé et qui datent peut-être d'avant l'occupation du pays par les Romains; quelques uns sont dans un bel état de conservation. La section de topographie en a pris des croquis.

19 novembre.

Nous avons dressé nos tentes, ce soir, à 6 kilomètres d'El Foumi, après une marche des plus fatigantes, un vent violent soulevant des tourbillons de sable.

Malgré la fatigue et la pénurie d'eau, la bonne tenue des soldats ne s'est pas démentie un instant, et on peut affirmer que de vieilles troupes n'auraient pas fait mieux ni plus.

Nous ne quitterons probablement El Foumi, dont les quarantaine et un puits contiennent en abondance de l'eau de bonne qualité, que le 22, un repos étant nécessaire aux troupes, et surtout aux animaux, qui ont beaucoup fatigué. Nous serons donc à Gabès dans la journée du 26, à moins que nous rencontrions à la fin Ali ben Kalifa, qui a dû rejoindre non seulement les tribus razzées par le général Forgemoil le 14, mais encore toutes les tribus de cette région dont les tentes ont été levées tout récemment.

Nous avons vu dans notre marche, des traces de campement qui dataient à peine de la veille.

Ce sera un rude crève-cœur pour les troupiers si l'ennemi continue à fuir devant nous. Toutes les mesures ont été prises par le commandement pour le bien recevoir le cas échéant.

L'ordre de marche, chaque jour semblable, est des mieux réglés: toute la cavalerie en avant-garde, sauf quelques pelotons qui flanquent la colonne à grande distance; un bataillon en tête de la colonne. L'artillerie, dont les lourds caissons sont vigoureusement enlevés par des attelages de six chevaux, est au centre. Les voitures et les mulets du convoi, ainsi que les chameaux, sont sous le commandement du capitaine du train Rollie, qui a trouvé le secret de faire marcher les chameaux correctement en rangs serrés sur un front de 40 mètres.

Un bataillon est en arrière-garde; les six autres bataillons flanquent à droite et à gauche le convoi et n'ont, en cas d'attaque, qu'un changement de front à opérer pour faire face à l'ennemi. Vue d'une hauteur, la colonne en marche, qui s'étend en longueur sur un espace d'au moins un kilomètre, fait le plus grand effet. Elle doit inspirer une réelle terreur aux espions qu'Ali-ben Kalifa a certainement envoyés pour observer notre marche.

Informations

Paris, 28 novembre.

Conseil de cabinet

Un conseil de cabinet sera tenu ce soir, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Gambetta.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, communiquera à ses collègues les résultats des élections des délégués sénatoriaux.

Les résultats connus jusqu'à présent sont généralement favorables à la République.

A la présidence du conseil

M. Gambetta n'a pas encore constitué définitivement son cabinet.

Le gouvernement et le clergé

Le Télégraphe assure que le ministère serait décidé à traduire devant les tribunaux tout ecclésiastique qui, dans l'exercice de ses fonctions, censurerait les actes du gouvernement.

Si les tribunaux étaient trop indulgents, l'autorité administrative prendrait des mesures spéciales.

La direction des cultes

M. Castagnary, conseiller d'Etat, s'est installé ce matin à la direction des cultes, en remplacement de M. Florens, démissionnaire.

Au ministère du commerce

M. Rouvier, ministre du commerce, a reçu aujourd'hui des déléguations de filateurs de Rouen et de maîtres de forges de la Haute-Loire.

Le gouvernement de l'Algérie

On annonce comme devant paraître prochainement une circulaire expliquant les motifs de la nomination de M. Tirman et déclarant que le régime militaire ne serait plus appliqué en Algérie.

M. Letellier, qui avait annoncé devoir poser au gouvernement une question sur le dualisme établi en Algérie entre les pouvoirs civils et militaires a décidé de la retarder jusqu'à la publication de cette circulaire.

Les concours régionaux

M. Rouvier, ministre du commerce et des colonies, a promis d'assister aux fêtes du concours régional de Draguignan qui aura lieu au mois de mai 1882.

Election d'un conseiller général

Hier a eu lieu, dans le troisième canton de Marseille, un scrutin pour l'élection d'un conseiller général des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. Peytral, conseiller de ce canton, qui avait donné sa démission à la suite de son élection à la Chambre des députés. En cette circonstance encore, les électeurs se sont montrés d'une indifférence pénible à constater, ainsi qu'en témoignent les résultats suivants:

Le nombre des électeurs inscrits était de 6,181; 1,645 seulement ont pris part au vote.

Les votes se sont répartis entre MM. Estier, adjoint au maire de Marseille, qui a obtenu 685 voix; Nicolas, également adjoint, 550 voix; Darniche, socialiste, 143; Silbert, médecin, 124; Vignal avocat, 47.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité des suffrages, un second tour de scrutin aura lieu dimanche prochain, 4 décembre. Conformément aux engagements pris, M. Estier restera, à ce second tour, seul candidat du comité central.

Les élections municipales à Avignon

Dans le scrutin municipal qui a eu lieu hier à Avignon, la liste républicaine radicale l'a emporté sur la liste réactionnaire.

Suspension d'un maire

M. Lagrange de Langre, préfet du Finistère, vient de suspendre pour deux mois de ses fonctions M. de Blois, maire de la commune de Coat-Méal.

L'arrêté préfectoral dit, dans ses considérants, « qu'à la date du 18 octobre dernier, le maire de Coat-Méal a pris un arrêté prescrivant de fermer les cabarets de sa commune pendant la durée des vêpres et pendant la durée de la procession qui devait avoir lieu le lendemain; qu'en agissant ainsi, il a outrepassé, dans la circonstance, les limites du pouvoir municipal prescrivant la fermeture des débits de boissons permanents, qui n'ont pas besoin de son autorisation pour rester ouverts toute la journée, aux termes de la loi du 17 juillet 1880. »

M. Jules Simon

M. Jules Simon prend, à dater de demain, la direction politique du Gaulois, qui change de ligne politique et devient anti révisionniste.

M. Hannibal Hamlin

M. Hannibal Hamlin, ancien vice-président et sénateur des Etats-Unis, aujourd'hui envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République américaine à Madrid, est arrivé à Paris, venant de Londres.

M. Hamlin était accompagné de Mme Hamlin et de Mlle Blain, fille du secrétaire d'Etat des Etats-Unis, qui vient terminer son éducation à Paris. M. et Mme Morton attendaient l'illustre voyageur à la gare, et l'ont conduit à l'hôtel de l'Empire, où il est descendu avec Mme Hamlin.

Mlle Blaine, qui est confiée aux soins de M. et Mme Morton, est descendue chez eux, à l'hôtel de la Légation américaine, place des Etats-Unis.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Lundi 28 novembre 1881	
3 0/0.....	85 87
3 0/0 nouveau.....	85 50
5 0/0.....	115 87
Italien.....	89 50
Turc.....	13 52
Extérieure.....	29 7/16
Intérieure.....	» »
Banq. roumaine.....	» »
Chemins Turcs.....	» »
Banque Ottomane.....	731 87
Union.....	2500
id. nouvelle.....	2250
Egypte.....	» »
Austro-hongrois.....	» »
Phénix.....	918 75
Lombards.....	321 25
Panama.....	» »
Alpine.....	282 50
Crédit de Paris.....	» »
Laenderhanck.....	» »
nouv.....	» »
Suez.....	» »
Rio.....	710
Ottoman.....	» »

LES FUTURS PROFESSEURS

DES LYCÉES DE JEUNES FILLES

L'examen oral pour l'admission à l'Ecole normale de Sévres, qui durait depuis deux jours, s'est terminé samedi.

On sait que les candidats devaient produire, pour être autorisés à concourir, le diplôme de bachelier ou le brevet supérieur; on sait aussi que l'Ecole normale de Sévres, dirigée par Mme Jules Favre, est destinée à fournir des professeurs aux lycées de jeunes filles.

73 candidates, parmi lesquelles se trouvaient cinq ou six bachelières, se sont présentées; 46 ont été admissibles; 40 ont subi avec succès les épreuves orales dont les résultats ont été proclamés samedi. En voici la liste par ordre de mérite:

Mlles Genin, Sérès, Butiaux, Lejeune, Duret, Caen, Frémont, Ritte, Bosq, Lacharrière, Sarry, Duyland, Appy, Rakouska, Leybold, Pelletier, Tritsch, Dellen, Martellière, Robert Bérard, Verdilhac, Béron, Doss, Baudringhin, Pénard, Matton, Lecomte, Crézanne, Benque, Sourisseau, Grondemange, Gonzalez, Malille, Ménassier (Louise), Ramon, Lehmann, Giros, Thaut, Ménassier (Marie).

Ces jeunes filles ont passé l'examen d'une façon très brillante, et les résultats ont dépassé de beaucoup les espérances qu'on s'était créées. Les plai-santeries des journaux réactionnaires et cléricaux, les assertions de tous les ennemis du progrès trouvent une réponse dans l'examen d'hier; non-seulement l'Ecole normale de Sévres n'aura pas comme élèves « des fruits secs » mais encore elle aura des élèves d'une éducation excellente, d'une instruction profonde, d'un dévouement absolu.

On peut, dès aujourd'hui, fonder les plus grandes expériences sur l'enseignement secondaire des jeunes filles; on peut, dès aujourd'hui, être certain du succès.

Lundi prochain, ces jeunes filles entreront à l'école de Sévres, et là, guidées par d'excellents professeurs, elles puiseront à de nouvelles sources les connaissances, l'habitude, l'art professionnel qui leur manquent pour exercer le professorat avec profit pour les élèves confiées à leurs soins; elles possèdent déjà l'instruction, elles apprendront à la donner, et, dans une année à peine, l'école normale de Sévres aura formé des professeurs, dont on peut, dès aujourd'hui, constater le mérite.

ÉTRANGER

Angleterre

Nouvelles diverses

Londres, 28 novembre. — Une violente tempête sévit depuis deux jours sur Londres et au sud de l'Angleterre; il y a eu des dommages sérieux.

Lefroy, condamné à mort pour assassinat commis sur la personne de M. Gold, a fait samedi des aveux complets; il a avoué également être l'assassin du lieutenant Roper, tué le 4 février dernier, à la caserne de Chatam.

Espagne

Le mariage civil

Madrid, 28 novembre. — La question du mariage civil devient l'objet d'une lutte de plus en plus vive en Espagne.

D'après le Libéral, les prélats qui sont membres du Sénat se proposent de protester contre le projet de loi récemment déposé par le ministre de la justice, et de quitter ensuite le Sénat.

Le gouvernement négocie avec le Vatican pour arriver à un arrangement.

Autriche

Mémoires d'un diplomate

Vienne, 28 novembre. — Il a été souvent question de la publication des Mémoires d'un diplomate, écrits par le comte de Beust, ambassadeur d'Autriche.

Ces Mémoires ne devaient être publiés que dans plusieurs années, mais il paraît que la mort de M. de Hay-Meunier permet de les faire paraître plus tôt.

Le ministre des affaires étrangères de l'empire autrichien joue un grand rôle dans ces documents.

Russie

L'attentat contre le général Tchévérine

Saint-Petersbourg, 28 novembre. — Une nouvelle dépêche de Saint-Petersbourg ajoute quelques détails à la nouvelle que nous avons annoncée hier d'une tentative d'assassinat commise sur la personne du général Tchévérine, adjoint du ministre de l'intérieur de Russie.

L'attentat a eu lieu dans la salle d'attente de l'hôtel de la police, pendant la séance de la commission du bannissement par voie administrative, dont le général Tchévérine est président.

Le meurtrier a remis une requête au général et lui a tiré un coup de pistolet. Le général l'a arrêté lui-même. Jusqu'à présent, l'affaire reste entourée d'un complet mystère, quant aux causes auxquelles on doit le rattacher.

Rien n'indique que l'assassin ait des connexions avec le parti nihiliste.

D'autre part, le prisonnier déclare qu'il ne connaît pas le général Tchévérine.

Il refuse d'ailleurs de s'expliquer sur les mobiles de son attentat.

La suite de l'instruction jettera sans doute quelque lumière sur ce qui paraît inexplicable aujourd'hui.

LA FIÈVRE JAUNE

Depuis trois ans la fièvre jaune sévit dans nos colonies avec une violence qui dépasse celle des anciennes épidémies.

Ses ravages diminuent en ce moment par suite de l'abaissement de la température, mais il n'est pas impossible qu'elle prenne une intensité nouvelle au retour de l'hiver.

En prévision de cette recrudescence du terrible fléau, le ministre de la marine vient d'adresser au président de l'Académie de médecine une lettre à laquelle on ne peut qu'applaudir, car elle est dictée par un sentiment élevé d'humanité, aussi bien que par l'intérêt strict d'une bonne administration.

Après avoir rendu hommage aux médecins de la marine « qui ont apporté, dans l'étude de cette maladie, autant de soin et de talent qu'ils ont mis de zèle et de dévouement à la combattre », après avoir constaté que « leur savoir a toujours été à la hauteur de leur courage », le ministre ajoute :

« Mais quelque confiance que m'inspirent leurs lumières, il est des questions dont la solution réclame les concours des Sociétés savantes.

« Les maladies épidémiques ont été, dans ces derniers temps, le sujet de découvertes importantes qui ont éclairé leur histoire d'un jour tout nouveau.

« L'Académie de médecine, qui renferme dans son sein toutes les illustrations médicales du pays, en a été saisie à diverses reprises, et j'ai pensé que son concours serait utile à mon département pour guider nos médecins dans leurs recherches, et pour me faire connaître quels sont les faits actuellement acquis à la science, dont la pratique peut tirer profit, dans le but de prévenir de pareilles épidémies.

« Le ministre termine en disant que si l'Académie de médecine voulait bien se livrer, au sujet de la fièvre jaune, à une enquête semblable à celle qu'elle a faite sur la peste, en 1879, il lui en serait reconnaissant.

La savante compagnie tiendra à honneur de répondre au vœu intelligent du ministre, et nous ne doutons pas qu'il ne sorte de leurs communs efforts sinon la découverte des moyens infailibles de lutte contre la mystérieuse maladie, — ce qui serait peut-être excessif en l'état actuel de la science — au moins des voies qui y conduisent, et surtout d'une bonne méthode prophylactique.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

Nos tramways

Saint-Etienne, 28 novembre. — Les essais officiels commencés hier se sont continués aujourd'hui et seront terminés demain.

Comme résultat, ils n'ont jusqu'à présent, rien laissé à désirer.

Les machines ne font ni bruit ni fumée et ne paraissent pas effrayer les chevaux.

Le système de freins permet un arrêt presque instantané et, si nous possédons tardivement nos tramways, nous pouvons dire en revanche que ce sont les mieux agencés et qu'ils marquent un grand pas vers l'application si demandée et surtout si nécessaire des chemins de fer sur route.

Jeu, irrévocablement, ouverture du service.

Champdoce. On lui répondit: « C'est bien... nous prendrons note... on verra... Repassez dans un mois, et... bonsoir. »

Il faut dire que sa position particulière, le passé qu'il lui était interdit de remuer, lui imposaient une réserve extrême. Il ne dit pas la vérité, présentait mal l'affaire; bref, n'intéressa nullement.

C'était jouer de malheur, car on l'avait adressé à un paroissien assez adroit, en grande réputation à la préfecture, qui est le voisin de notre ami Martin-Rigal, un certain Lecoq...

A la grande surprise de Paul, ce nom seul fit au digne M. Hortebize, juste l'effet d'un coup de fouet bien cinglé dans les jambes.

Il porta machinalement la main au médaillon pendu à sa chaîne de montre, et se dressa pâle et effaré.

— Halte!... fit-il d'une voix étranglée, si ce Lecoq est de la partie, je retire ma mise. Rien ne va plus... Charlemagne!... je file.

Sa panique était si singulière que Catenac daigna sourire.

— Eh! eh! fit-il, je comprends ton émotion, docteur. Mais rassieds-toi, Lecoq n'en est pas.

Cette assurance ne suffit pas pour rassurer l'excellent Hortebize, et il resta en suspens, un pied en l'air, interrogeant B. Mascaret du regard.

— Il n'en est pas!... affirma le plaqueur en appuyant sur chaque mot. Ce drôle, qui est capricieux comme une jolie femme, a répondu que sa situation lui interdisait de s'occuper de recherches particulières, ce qui est vrai, et que de plus l'affaire ne serait pas dans ses moyens. Le duc lui a offert une somme considérable s'il voulait quitter sa place; il a refusé, sous prétexte qu'il ne travaille pas pour de l'argent, mais seulement pour l'art.

— C'est pourtant vrai, approuva Catenac.

— Ah... n'importe!... murmura Hortebize en jetant à son médaillon des regards funèbres; n'im-

porte, l'idée seule qu'on a consulté ce Lecoq me bou-leverse.

— Parce que?... Ne vas-tu pas aussi, toi, croire qu'il est sorcier? Il n'est pas plus malin que les autres, il entend mieux la réclame, voilà tout... Bref, c'est sur le refus de Lecoq, que M. de Champdoce s'est adressé à Catenac, lequel l'a mis en rapport avec Perpignan... Est-ce bien tout?

L'avocat se leva.

— C'est tout, répondit-il. J'ajouterai seulement mais vous devez le savoir, que le duc m'a chargé de surveiller les gens qui vont entreprendre ses recherches.

— Avez-vous un plan?

— Pas encore. Le duc seul, jusqu'ici, est allé à Vendôme, qui sera le quartier général, sans aucun doute; nous devons nous y rendre au premier jour.

— Très bien.

— D'ailleurs, ajouta Catenac en haussant les épaules, je suis de l'avis de Perpignan: l'entreprise est parfaitement insensée...

— Lecoq dit le succès possible...

— Il le dit, en effet, mais s'il le pensait, il se chargerait de l'affaire.

Depuis un moment, B. Mascaret souriait doucement, tout en tracasant ses lunettes.

— Eh bien! moi, déclara-t-il, j'ai été du premier coup de l'avis de Lecoq.

— Ah!

— C'est pourquoi je me suis mis en campagne.

— Toi? tu es allé à Vendôme, tu as...

— Que l'importe! J'ai cherché... et à cette heure

je sais où prendre l'unique héritier de Champdoce. Catenac ouvrirait des yeux immenses.

— Tu plaisantes, sans doute? balbutia-t-il.

— De ma vie, je n'ai parlé si sérieusement. J'ai trouvé!... Seulement, comme il est impossible que je paraisse, c'est à toi et à Perpignan que je réserve le bonheur de rendre cet enfant à son père. Et c'est vous seuls qui palperez la magnifique récompense que ne manquera pas d'offrir le duc. Ainsi traité à forfait, convenez bien des conditions...

L'avocat ne revenait pas de sa surprise.

Son regard ahuri allait alternativement de Mascaret à Hortebize et même à Paul Violaine.

Il semblait vouloir s'assurer qu'on ne se moquait pas de lui.

— Tu ne peux pas paraître, dit-il enfin à son associé, d'un ton soupçonneux, pour quoi? Tu flaires donc un Jauger? Ne me tendrais-tu pas un piège?

L'honorable plaqueur haussa les épaules.

— D'abord, fit-il, je ne suis pas un traître, moi, tu le sais. Ensuite, notre intérêt nous répond de ta sûreté. Un de nous peut-il être compromis sans que les autres le soient? Non; évidemment. D'ailleurs la simplicité de ton rôle te rassurera. Tu n'auras rien à faire qu'à indiquer le commencement de la piste. Les autres la prendront et la suivront après à leurs risques et périls; tu seras, toi, parfaitement dégagé.

— Cependant...

Mais B. Mascaret, à bout de patience, fronçait terriblement les sourcils.

— En voilà assez, dit-il d'un ton bref et dur. Il ne s'agit plus de discuter mais d'agir. Je suis le maître, n'est-ce pas...

Quand ce diable d'homme parle ainsi, résister c'est perdre son temps. Comme il faut toujours finir par en passer par où il veut, le plus court est encore d'obéir.

Catenac garda le silence, fort humilié intérieurement mais encore plus intrigué.

— Assieds-toi à mon bureau, maître Mascaret, et note scrupuleusement ce que je vais te dire. Le succès, je te l'ai dit, est certain, mais encore faut-il que je sois secondé. Tout dépend de ton exactitude et de la précision de tes mouvements. Une fausse manœuvre peut tout perdre. Tu voilà prévenu.

XX

Sans mot dire, la tête basse, voilant sous un équivoque sourire ses rancunes envinées, maître Catenac alla s'asseoir devant le bureau du plaqueur.

Il déposa sur la tablette son calepin ouvert, s'arma d'un crayon et dit:

— J'attends.

B. Mascaret, lui avait repris devant la cheminée sa place d'affection.

En un moment sa physionomie avait changé du tout au tout. Ce n'était plus l'associé qui tient le coin, c'était le maître absolu qui commande et en dit ce qu'il veut. Ses volontés étaient mises en délibération.

Il avait pris dans un carton une douzaine de ces fiches qu'il passait sa vie à étudier, et il les faisait passer rapidement sous son pouce avec la prestesse d'un joueur maniant ses cartes.

— Ouvrez donc l'oreille, maître, prononça-t-il, et la bonne.

— Et vous, ajouta-t-il durement, tâchez de ne pas perdre une syllabe.

Hortebize était le seul à sourire, comme s'il eût eu quelque idée de ce qui allait se passer.

A suivre

Concert de bienfaisance

La salle du Cirque qui cependant peut contenir près de 4,000 personnes, s'est trouvée trop petite hier pour recevoir l'affluence d'auditeurs venus pour assister à cette fête de charité.

Aussi la recette a été des plus fructueuses ; elle a dépassé 3,000 francs, en y comprenant les 800 francs produits par la quête.

Les enfants pauvres de nos écoles qui en sont les bénéficiaires peuvent se réjouir.

MM. Thomson, préfet de la Loire, et Duchamps, maire de Saint-Etienne, MM. les généraux Février et Borson y assistaient.

Nous voudrions, si l'espace nous le permettait, publier chaque des sociétés musicales qui ont participé aux concours gracieux à cette fête républicaine. Nous dirons seulement que toutes méritent des éloges.

Mme Lassalle et M. Brouette, les deux artistes aimés de notre Grand-Théâtre, ont obtenu un véritable succès.

En somme, bonne journée pour les pauvres, bonne journée pour tout le monde.

Nos plus sincères compliments à MM. les organisateurs.

Fête à la Talaudière

La commune de la Talaudière était en fête aussi, hier, pour la distribution aux élèves des écoles laïques, de livrets de caisse d'épargne et de certificats de études.

Avec un pareil but, cette fête ne pouvait qu'être charmante et la bienfaisance, comme dans toutes les fêtes républicaines, s'y est manifestée par une quête qui a produit, en faveur des écoles, une somme ronde de 119 fr.

M. Mazet, conseiller d'arrondissement, y assistait, ainsi que M. le docteur Gaston qui a été très aimablement applaudi au cours de sa conférence sur l'hygiène des écoles.

Arrestation

Le sieur Jean Badel, âgé de 29 ans, ouvrier mineur, a été surpris en flagrant délit de vol d'un tambon au préjudice d'un charcutier-débitant, de la rue de la Providence.

Badel, cela va sans dire, a été arrêté.

ISÈRE

Cour d'assises de l'Isère

4^e session

PRÉSIDENCE DE M. EYMARD-DUVERNAY

Grenoble, 29 novembre. — Les assises de l'Isère sont ouvertes ce matin, à 8 heures. La première cause qui vient devant le jury est une affaire de vol qualifié dont a à répondre le sieur Jean-Jules Bressieux, âgé de 21 ans, originaire de Beaurois, demeurant à Grenoble et condamné déjà deux fois.

L'acte d'accusation relève contre cet homme les faits suivants :

Le 6 octobre dernier, Bressieux s'introduisit dans une maison non habitée, appartenant aux époux Martinet et situé au lieu dit la *Femme sans Tête*, à Grenoble.

Il pénétra d'abord dans une pièce isolée en brisant les carreaux d'une fenêtre, puis n'ayant rien trouvé dans les tiroirs d'une commode qu'il fouilla de fond en comble, il monta au premier étage de la maison et il était en train de fracturer encore le tiroir d'une commode lorsqu'il fut surpris au cours de cette opération, par des ouvriers charpentiers qui travaillaient dans le voisinage à une maison en construction.

Après l'interrogatoire de l'accusé et la déposition des témoins, M. Duhamel, substitut du procureur général, prononce le réquisitoire.

La défense de l'accusé est présentée par M. Martin.

Après une demi-heure de délibération, le jury rentre en séance rapportant son verdict de culpabilité, à la suite duquel la cour condamne Bressieux à 5 ans de réclusion et 5 ans de surveillance.

Mort accidentelle

Lentil. — Mardi dernier, Joseph Lambert, cultivateur, voulut prendre son fusil qui avait caché dans des broussailles, lorsque le coup partit et l'atteignit dans la région du cœur.

Il fut aussitôt transporté à son domicile où il rendit le dernier soupir quelques instants après.

Le docteur Baralis qui avait été appelé n'a pu que constater le décès.

Cette mort laisse la mère de ce malheureux jeune homme dans la plus profonde désolation.

Le Panorama de Reichshoffen

Dimanche a eu lieu, à Paris, l'ouverture du grand panorama, exécuté par les peintres Poilpot et Jacob, et représentant la bataille de Reichshoffen. C'est la grande attraction du jour. Des cinq à six mille personnes qui l'ont visité, il n'en est pas une qui n'ait été empoignée par ce spectacle grandiose. On a vu des officiers tout pâles, qui avaient les larmes aux yeux.

Le moment de la journée de Reichshoffen qu'on choisit MM. Poilpot et Jacob est quatre heures du soir. La charge, déjà toute disloquée par la mitraille allemande, s'éparpille à travers la colline et la plaine, semant des morts, et lancée éperdument dans la fumée rouge. Tout cela, — cuirassiers qui sabrent ou qui meurent, chevaux écharvés qui se cabrent, combats corps à corps sur des cadavres, — forme un ensemble terrifiant.

On se croit réellement sur le champ de bataille, à l'heure de l'écrasement définitif des 85,000 hommes de l'armée française par les 130,000 Allemands massés autour de Wœrth. Les débris des régiments français se reflètent du côté de la ligne des Vosges dont les contreforts se dessinent, bleuâtres, à l'horizon transparent. Les Prussiens s'avancent, occupant toutes les crêtes ; leurs masses compactes descendent les pentes d'Elsasshausen ; au delà de Morsbronn, l'artillerie tonne et écrase l'arrière-garde française.

Les cuirassiers, décimés, se battent isolément dans une pluie ; zouaves et chasseurs résistent encore dans une emboulinière avec une vaillance désespérée. Un groupe de chevaux sans cavaliers s'agit affolés ; il y a des luttes corps à corps, un pêle-mêle indécrottable de combattants tombés au champ d'honneur et de paysans surpris dans leur fuite. Une voiture de fermier démolie par un obus et un cadavre de femme éventrée produisent la plus poignante illusion.

On des coins qui ont fait le plus d'impression est un monticule tout semé d'instruments de musique brisés. La charge a passé là, écrasant tout. Or, précisément sous ce monticule, on avait installé hier la musique de la garde républicaine. Vous ne pouvez vous figurer quel effet saisissant cela a produit ! Deux ou trois coups de canon par-ci par-là, et l'on se serait cru à Reichshoffen pour tout de bon !

On attendait M. Gambetta, qui n'a pu venir.

Mais le président de la République, escorté du général Campenon, a passé plus d'une demi-heure au Panorama dont les honneurs lui ont été fait par MM. Poilpot, Jacob, et Charles Garnier, l'architecte du monument.

BANQUET DES SOURDS-MUETS

Hier dimanche, 27 novembre, 169^e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée, les sourds-muets de toutes professions, dont la plus grande

partie sont anciens élèves de l'institution de Lyon, se sont réunis chez le restaurateur Taillardat, à la Branche d'Accacia. C'est depuis 1834 qu'ils célèbrent ainsi le souvenir de leur père intellectuel.

M. Benjamin, professeur à l'institution Forestier, élu président à l'unanimité de ses frères, a retracé en langage mimique l'histoire de l'éducation des sourds-muets, et il a terminé en portant un toast auquel ils ont répondu par des applaudissements bruyants et unanimes :

Gloire et reconnaissance à l'immortel abbé de l'Épée !

Ensuite plusieurs autres toasts ont été portés au milieu d'acclamations générales.

Par M. Roussot : *Reconnaissance éternelle à Bébian, réformateur et simplificateur de l'enseignement des sourds-muets* ; par M. Fournier : *à la Presse de Lyon* ; par M. Demurger : *Vive Claudius Forestier, le Rollin des sourds-muets !*

Nous buvons aussi à la santé de M. Benjamin qui travaille près de lui depuis 1840.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MONPELLA, CONSEILLER

Audience du 28 novembre

Vols qualifiés

Six individus sont impliqués dans cette affaire. Ce sont les nommés Eugène Groubel, 26 ans, sans profession ni domicile, Henri Chupin, 22 ans, coutelier, sans domicile, Jean Benoît, 19 ans, ouvrier imprimeur, sans domicile, Martin Dupuis, tisseur, sans domicile, Pierre Chantreau, 19 ans, passementier, sans domicile, et Alphonse Miège, 16 ans, manoeuvre, sans domicile.

Dupuis et Miège n'ont pas d'antécédents judiciaires. Tous les autres sont récidivistes.

Voici d'après l'accusation l'analyse des faits qui leur sont reprochés :

Des vols nombreux furent commis à Lyon, pendant le mois de juillet et le commencement du mois d'août 1881, à l'aide d'effraction, dans les appartements dont les locataires se trouvaient momentanément absents.

Les circonstances dans lesquelles ces vols étaient accomplis étaient à peu près toujours les mêmes.

Les voleurs entraient dans les maisons où ils voulaient exercer leurs déprédations et montaient de préférence aux étages supérieurs, dont les locataires ou employés pour la plupart, sont absents pendant la journée.

Ils frappaient à toutes les portes pour s'assurer qu'il n'y avait personne.

Si on leur ouvrait, ils prétendaient, pour expliquer leur présence, chercher un individu imaginaire ; si personne ne leur répondait, certains de ne pas être dérangés, ils pénétraient dans les appartements, en forçant les portes, et prenaient les objets à leur convenance.

Ils se retiraient tranquillement ensuite emportant leur butin, de telle sorte que les personnes qui les rencontraient au sortir des appartements dévalisés par eux ne se doutaient point qu'elles se trouvaient en présence de malfaiteurs.

Toutefois les accusés ayant été vus aussi à diverses reprises dans les maisons où ils allaient commettre ces vols, on put les arrêter.

L'audience entière a été consacrée à l'interrogatoire des cambrioleurs et à l'audition des témoins.

Aujourd'hui seulement, après le réquisitoire et les plaidoiries, le verdict sera rendu.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mardi, 29 novembre, 333^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 30 ; coucher, 4 h. 04. Les jours baissent de 2 minutes.

Ephémérides (1870). — Bataille de Champigny devant Paris.

Par décision ministérielle du 21 novembre 1881, M. Dosse, qui occupait les fonctions d'officier d'ordonnance du général Farre à Lyon et à Paris, chef de bataillon au 99^e régiment d'infanterie de ligne, passe au 39^e régiment de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en remplacement de M. Belot, mis en activité hors cadre.

M. le préfet du Rhône donne avis que l'autorité militaire invite les mères de famille à présenter leurs enfants à l'hôpital militaire du quai de la Charité, ou à l'hôpital militaire des Colinettes pour y être vaccinés et qu'une prime de quinze francs sera allouée à celles d'entre elles qui ramèneraient leurs enfants pour servir de vaccinifères.

Le lundi, 19 décembre 1881, à neuf heures du matin, aura lieu à la Faculté de médecine de Lyon un concours pour une place d'interne titulaire et une place d'interne suppléant en pharmacie à l'asile d'aliénés de Bron.

M. le docteur Laure, médecin des hôpitaux de Lyon, vient d'être nommé membre correspondant de la Société médicale des hôpitaux de Paris.

Une recette donnée par le *Lyon médical* pour la conservation de la fourrure :

Avant de les placer, les saupoudrer avec le mélange suivant :

Poudre de pyrèthre, 10 gr.
Camphre pulvérisé, 1 gr.

Puis les placer dans des armoires fermant bien ; et pour plus de sûreté, coller des bandes de papier sur toutes les ouvertures.

A propos de la persécution qui a été organisée contre les juifs en Allemagne et en Russie, on a compté le nombre des juifs.

On évalue actuellement à 7 millions le nombre de juifs répartis dans le monde.

Il y en a environ 2,700,000 en Russie ; en Autriche, 1,500,000. L'Allemagne en compte 650,000 ; la Roumanie, 400,000 (soit le dixième de sa population totale).

La Turquie, 100,000 ; la Hollande, 70,000 ; la France, 50,000 ; l'Angleterre, 700,000 ; l'Italie, 40,000 ; la Suisse, 7,000 ; l'Espagne, 6,000 ; la Grèce, 5,000 ; la Serbie, 4,500 ; la Belgique, 3,000 ; la Suède, 2,000 ; le Portugal, 1,000.

L'Afrique en compte 500,000, ainsi répartis : Maroc, 300,000 ; Algérie, 34,000 ; Tunisie, 60,000 ; Tripolitaine, 100,000 ; Egypte, 8,000.

L'Asie, 240,000 ; Turquie asiatique et Arabie, 150,000 ; Caucase, 30,000 ; Perse, 20,000 ; Inde, 15,000 ; Turkestan, 12,000 ; enfin 1,000 en Chine.

En Amérique : 300,000 dans les Etats-Unis et environ 8,000 dans l'Amérique du Sud.

Les îles de l'Océanie et l'Australie n'en comptent guère que 20,000.

Les coupeurs de chevelures

Il y a quelques jours, nous lisions dans un journal de Paris les exploits d'une femme qui attendait les petites filles à leur sortie de l'école et les débarrassait prestement, à coups de ciseaux, de leur opulente chevelure.

Un fait de même nature s'est passé avant-hier, rue Saint-Joseph. Une charmante petite fille d'une huitaine d'année, qui sortait de l'école des sœurs, rue de la Charité, a été soudain entourée par plusieurs individus qui, en un tour de main, malgré, ses cris, ont coupé ses tresses et pris la fuite.

La pauvre petite, tout en larmes s'est empressée de prévenir sa mère qui a porté plainte au bureau de police.

Espérons que les auteurs de ce fait odieux ne tarderont pas à tomber entre les mains de la justice.

Chute mortelle

Un fatal accident est arrivé hier à 11 heures du matin, au passage à niveau de la route de Genas.

Le sieur Pierre Lassalle, dit Raymond, âgé de 66 ans, cordonnier, demeurant chez son fils, garde-barrière, se préparait à fermer la barrière du chemin de Saint-Isidore, à l'arrivée du train de Lyon, lorsqu'il fit un faux pas et roula dans un fossé profond qui borde la voie ferrée, et dans sa chute se brisa le crâne.

Malgré les soins empressés dont il fut l'objet de la part de M. le docteur Richerand, le pauvre vieillard expira à 10 heures du soir sans avoir repris connaissance.

Une triste scène de folie a vivement ému, hier, vers midi, les habitants de la rue de la Pyramide.

Une femme, Eugénie L..., âgée de 47 ans, ménagère, qui, depuis quelques jours, donnait des signes non équivoques d'aliénation mentale, a été prise soudain d'un accès furieux. Les cheveux épars, poussant des sons inarticulés et gesticulant avec une volubilité extraordinaire, la malheureuse parcourait le quartier.

Le sang coulait en abondance d'une forte blessure qu'elle s'était faite à la tête et inondait ses vêtements.

Conduite au poste par les gardiens de la paix, la pauvre folle n'a pu reconnaître son mari qui la réclamait et a refusé de le suivre. Son état pouvant être considéré comme dangereux pour la sécurité publique, M. le commissaire de police s'est vu dans l'obligation de la faire conduire à l'hospice de Bron, dans une voiture requise à cet effet.

Des amoureux qui filaient l'amour tendre dans une chambre de la rue Jouffroy, ont été désagréablement surpris hier matin, par l'arrivée à l'improviste, du commissaire de police, escorté du mari de la belle.

Le flagrant délit d'adultère ayant été dûment constaté, les deux coupables, la femme R..., âgée de 23 ans, et son complice, Jean D..., âgé de 28 ans, ont été arrêtés et mis en prison.

Les ballons gonflés par le gaz hydrogène sont parfois dangereux, surtout pour les fumeurs.

Un marchand de ballons rouges se promenait sur la place Bellecour, lorsqu'un violent coup de vent a poussé les ballons contre le visage d'un fumeur. Une explosion s'est produite et les ballons ont volé en éclats.

Le malheureux fumeur, qui est un employé du Crédit lyonnais, a eu la barbe et les cheveux entièrement brûlés.

Mettre de l'eau dans son vin, c'est là une très bonne mesure, mais dont l'exécution doit différer essentiellement de celle qui germe la nuit dernière dans le cerveau du sieur A..., demeurant cours de la Liberté.

Cet homme, qui avait absorbé une infinité de petits verres, avait enjambé la balustrade du pont de Guillotière et allait se laisser choir dans le fleuve, quand heureusement pour lui il fut retenu par deux passants.

Conduit au poste de la place du Pont, il ne tarda pas à être dégrisé et fut reconduit à son domicile, non sans avoir promis de ne plus recommencer sa tentative.

Une rixe sanglante a eu lieu la nuit dernière, à 11 heures et demie, à l'angle des rues Villeroi et Molière.

Les gardiens de la paix accourus au bruit, arrêtaient un des combattants qui avait mordu le sieur Legros, camionneur, et voulaient le conduire au poste. Mais alors toute la bande, une quinzaine de vauriens, se jetèrent sur les gardiens, menaçant de leur faire un mauvais parti. Ceux-ci furent obligés de dégainer pour tenir tête à ces furieux et malgré sa résistance parvinrent à conduire en lieu sûr leur prisonnier.

Quatre des plus acharnés qui avaient eu l'audace de suivre jusqu'au poste leur camarade, ont pu être également arrêtés.

Dans la bagarre, le gardien de la paix Monchamp a été légèrement blessé à la main.

Le nombre des cheminées qui ont été renversées par le terrible ouragan de ces jours passés est incalculable. Aux accidents que nous avons racontés dans notre chronique d'hier il faut ajouter le suivant qui a failli avoir des suites fatales.

A trois heures de l'après-midi une cheminée de plus de trois mètres de hauteur surmontant la maison de la rue Mazenod, n° 63, s'est effondrée avec un fracas épouvantable, et enfouissant sous son poids énorme la toiture, a entraîné dans sa chute le plafond de deux chambres situées au deuxième étage.

Les locataires, deux ouvriers maçons, nommés François Chenot et Jean Cancaon, ont été légèrement blessés par les débris. Un troisième locataire, le sieur Janicot, également ouvrier maçon qui se trouvait occupé dans la cour de la maison, a été gravement contusionné à l'épaule droite par une brique qui avait rebondi sur le toit. Ses jours ne sont pourtant pas en danger.

La victime de l'accident de la place Perrache a été reconnue dans la journée, à la Morgue, par son frère et deux de ses amis.

Cette malheureuse, nommée Jeanne Thévenel, veuve Serre, âgée de 48 ans, originaire de Cercé (Rhône), était domestique chez M. Buisson, propriétaire, rue Mazard, 3.

Incendies

Un incendie d'une extrême violence a éclaté, la nuit dernière, à deux heures et demie du matin, dans une maison appartenant à M. Matton, propriétaire à Saint-Fons, chemin des Carrières.

Cette maison composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, était habitée par M. Matton et sa famille et les époux Thiabaud, employés dans une usine du voisinage.

Malgré les secours, les flammes atténuées par le vent qui soufflait avec une violence inouïe, eurent bientôt fait de dévorer le bâtiment dont il ne reste debout que les quatre murs.

La plus grande partie du mobilier ainsi que deux meules de paille, placées dans le voisinage, ont été la proie des flammes.

Les pertes du propriétaire, évaluées à une somme de 6,000 fr., sont couvertes par une assurance à la Compagnie l'Abeille. Malheureusement, les époux Thiabaud n'étaient pas assurés ; leur mobilier consommé avait une valeur de 3 à 400 fr.

Il n'y a eu aucun accident de personnes à déplorer.

Nous avons annoncé hier le terrible incendie qui a détruit deux maisons d'habitation, dans un hameau de la commune de Mardore.

Les pertes causées par ce sinistre sont évaluées à une somme de 45,000 fr. Plusieurs locataires qui n'étaient pas assurés se trouvent actuellement sans ressources.

Depuis quelque temps de nombreux vols se commettaient pendant la nuit dans la gare des marchandises de Vaise.

Dans la nuit de samedi à dimanche, des employés et des gardiens de la paix s'embusquèrent et parvinrent à surprendre en flagrant délit les malfaiteurs.

Deux d'entre eux, les nommés Pierre Th..., journaliers, rue de la Pyramide, et Maurice R..., charcutier, furent arrêtés sur le champ. Un de leurs complices, nommé P..., a été arrêté dans la journée.

Toute la bande a été écrouée à la Permanence.

La nuit dernière, trois individus étaient en train de crocheter la porte d'allée de la maison portant le n° 28 de la rue Mercière, lorsque les agents sont venus les interrompre, au moment le plus doux, c'est-à-dire lorsque la porte venait enfin de céder à leurs efforts.

Deux de ces rôdeurs de nuit ont pu prendre la fuite ; le troisième, un nommé Pierre Ch..., âgé de 17 ans, pâtissier, sans domicile fixe, a été arrêté et mis à la disposition de M. Prieur, commissaire de police.

Société des anciens élèves de la Martinière

La société des anciens élèves de la Martinière rappelle à ses membres que son assemblée générale aura lieu ce soir, mardi 29 du courant, à 8 h. précises, à l'école de la Martinière.

Société lyonnaise de gymnastique

Le conseil d'administration prie les membres actifs d'assister à la séance d'aujourd'hui mardi, 29 courant, à 8 heures précises du soir, et à l'honneur d'inviter les anciens membres de la Société lyonnaise de gymnastique ainsi que leurs amis à assister à ladite séance où il y sera fait des exercices de canne, boxe et d'escrime.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 28 novembre, 10 h. 30 soir.

Un véritable cyclone abordait samedi les côtes occidentales de l'Europe ; hier matin, son centre arrivait près des îles Shetland, où le baromètre s'abaissait jusqu'à 713 millimètres, tandis qu'il restait au-dessus de 705 millimètres, dans le sud-est de la France.

Cette énorme différence de pression (63 millimètres), a occasionné de violentes tempêtes sur l'Océan, la Manche et la mer du Nord.

Sur nos régions, le vent a également soufflé avec force ; sa vitesse a atteint 14 mètres par seconde au Parc, 25 mètres à Saint-Genis et 30 mètres au mont Verdun.

Le minimum barométrique a été de 754 millimètres à 5 heures du soir, et a coïncidé avec le maximum de vitesse du vent ; puis, vers 9 heures du soir, la pluie a commencé et a duré une partie de la nuit. On a recueilli 14 millimètres d'eau.

Aujourd'hui, le baromètre remonte, mais très lentement.

Temps probable : Pluvieux.

NOUVELLES DES SPECTACLES

NOUVEAUTÉ THÉÂTRALE. — On nous annonce l'arrivée dans notre ville de miss Helena, une gracieuse magicienne qui arrive d'Amérique avec son professeur, M. Nuolay.

Les deux artistes ont produit grande sensation dans les principaux théâtres américains.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 28 novembre, 11 h. 50 soir.

La Presse et le Morgen Post ont été saisis aujourd'hui à Vienne pour reproduction du manifeste irrédentiste de Rome.

— Les nouvelles d'Algérie confirment la nouvelle de la razzia opérée par Si Sliman sur les Hamyan ; elle est évaluée à 500,000 francs.

— M. Cazot a déposé un projet sur les enfants délaissés ou abandonnés.

— M. Letellier, député d'Alger, posera une question au cabinet sur le dualisme gouvernemental d'Algérie.

— M. Martin conserverait ses fonctions de secrétaire général du gouvernement algérien.

— M. Saint-Martin a déposé un projet de loi tendant à autoriser les prêtres à se marier.

— M. Gambetta et les autres ministres ont été entendus ce soir par la commission des crédits. Aucune décision n'a été prise. Une nouvelle réunion aura lieu demain à une heure.

CHOSSES & AUTRES

Les valeurs cotées à la Bourse

Voici qui dépasse de beaucoup les rêves fantastiques des Mille et une Nuits. Sait-on quel chiffre vertigineux atteint le total des valeurs cotées à la Bourse de Paris ? Cent soixante-dix-huit milliards. Rien que ça !

Vingt-deux allumettes pour 300 fr.

La Compagnie concessionnaire de la fabrication des allumettes tient à son monopole. C'est un droit qu'elle paye assez grassement pour le faire respecter. Mais parmi les dégrèvements projetés par un avenir prochain, celui-là n'est-il pas de ceux qui s'imposent ? La question était formulée il y a deux jours devant le tribunal correctionnel de Marseille par M. Ponchinat, au nom d'un malheureux cafetier chez lequel un agent secret de la Compagnie, attaché comme consommateur, avait fait main-basse sur deux godets renfermant ensemble vingt-deux allumettes. L'agent avait fait dresser procès-verbal. Le limonadier se récriait, affirmant que ces brins de bois soufres et phosphorés avaient dû être introduits dans l'établissement à son insu. La maison, soigneusement fouillée, ne contenait d'allumettes, seules, sont venues témoigner de l'infraction. Le tribunal n'en a pas moins condamné le client de M. Ponchinat à 300 fr. Avec les frais de l'instance et le double décime, le prix de chaque allumette ressort ainsi à 18 fr. environ. — C'est cher, pour des allumettes qui prennent si rarement, affirme le prévenu. Il interjette appel.

Raccommodage d'une cataracte

Il ne faut pas que la Suisse se détériore ; il iraient les touristes s'ils n'avaient plus à visiter toutes les curiosités célèbres ? Aussi entretient-on avec soin les points de vue dans la patrie de Guillaume Tell. Ainsi il y a longtemps déjà que l'on craignait, à Schaffouse, la chute du petit rocher situé au milieu de la cataracte du Rhin, qui, depuis des milliers d'années, a bravé l'assaut du fleuve ; cet accident aurait notablement nui à l'aspect pittoresque de la chute et probablement diminué son aspect pour les touristes. Depuis quelques années, le gouvernement de Schaffouse, se préoccupant de cette éventualité, avait fait étudier l'état des choses, et il se décida finalement à faire consolider, au moyen de béton, le rocher menacé de ruine par les vibrations du courant. La Gazette d'Appenzell apprend que l'hiver de 1879 s'étant prêtée particulièrement à une opération de ce genre, en raison du niveau très bas du Rhin, il fut mis à profit pour les travaux qui viennent d'être terminés. On s'employa pour la consolidation du roc 26 sacs de

ciment de Grenoble et 249 sacs de ciment de Portland. Maintenant tout est bien. Touristes, vous n'avez pas perdu votre rocher.

Une singulière fourmi

Un rapport adressé à l'Académie de Londres par un observateur, mentionne l'existence, au Mexique, d'une sorte de fourmi brune qui, ensemence, moissonne et engrange une certaine graminée. Elle choisit un espace qu'elle aplanit et nivelle ; elle ronge toutes les autres plantes ou mauvaises herbes, puis sème la graminée au milieu de ce champ. Le correspondant affirme qu'à plusieurs reprises ces fourmis agricoles ont déplacé leur champ pour éviter les ravages qu'y faisaient les bestiaux.

La loi de Lynch

Le samedi 15 novembre, à minuit, une centaine d'hommes à cheval sont entrés dans le village de Williamstown (Caroline du Sud), et, ayant entouré la cabane d'un nègre nommé Bob Williams, ils en ont enfoncé la porte et l'ont requis de venir avec eux. Il a fait d'abord des difficultés ; mais quelques pistolets ayant été braqués sur lui, il s'est habillé rapidement et a obéi à l'injonction des visiteurs, qui l'ont fait monter à cheval et l'ayant placé entre deux d'entre eux qui tenaient chacun un pistolet armé à la main, l'ont conduit devant la résidence d'un notable citoyen du village.

Quelques-uns des cavaliers ont mis pied à terre, et faisant entrer le nègre avec eux dans la maison, ils l'ont mis en présence d'une petite fille de neuf ans, qui avait été outragée l'avant-veille dans un champ. La petite fille a regardé Bob Williams et déclaré qu'elle le reconnaissait pour le ravisseur. Il a été aussitôt traîné hors de la maison et replacé sur son cheval. Il a voulu implorer la pitié des hommes au pouvoir de qui il se trouvait ; mais au premier mot de défense lui a été faite d'ouvrir la bouche, et toute la bande s'est éloignée silencieusement et rapidement du village. On n'a pas eu de ses nouvelles depuis ; mais si les détails du supplice infligé à Williams sont inconnus, il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'il a été mis à mort d'une façon ou d'une autre.

Le royaume des médecins

Le royaume de la Prusse compte actuellement sur 27 millions d'habitants, 8,336 médecins, 103 chirurgiens, 238 dentistes pratiquants, et plus de 6,000 médecins sans clients. Cette richesse médicale a attiré l'attention du ministre de l'instruction publique, qui veut, parait-il, restreindre le nombre des diplômes délivrés annuellement par les universités.

Mots de la fin

D'où vient le mot parlement. Il n'y a rien de plus simple à expliquer.

C'est que, dans le Parlement, on parle et on ment. Très juste.

SPECTACLES DU 29 NOVEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui relâche.
Théâtre-Bellecour
Aujourd'hui relâche.
Théâtre Delille (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.
Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2
Orchestre sous la direction de M. Léona
Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.
Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

BOURSE DE LYON

Du 28 Novembre 1881

Cotes		Cours des Actions	
3 0/0.....	35	Gaz de Lyon.....	1237 50
3 0/0 amortissable.....	35	Gaz de la Guillaumière.....	225
4 1/2.....	42	Mines de la Loire.....	225
Italien.....	13 15	Montrambert.....	900
Turc.....	13 15	St-Etienne.....	240
Hongrie 6 0/0.....	80	Rive-de-Gier.....	62
Autrichien 4 0/0.....	92 75	Société Lyonnaise.....	50
Russe 5 0/0.....	28	Bateaux-Omnibus.....	1000
Espagne 3 0/0.....	28	Eaux.....	2400
Dette Egypt. unifiée.....	322 50	Dombes.....	2400
Actions		Obbligations	
Crédit mobilier.....	2465	Ville-de-Lyon.....	50
Crédit mob. Espag.....	322 50	Ville-de-Paris 1869.....	399 50
Crédit Lyonnais.....	540	Ville-de-Paris 1871.....	3 0
Union générale.....	540	Lombardes-anciennes.....	279
B. Hypothéc. France.....	311 25	Lombardes-nouvelles.....	279
Soc. foncière Lyonn.....	560	Loire.....	555
Banque Ottomane.....	1866	Saint-Etienne.....	555
Paris-Lyon-Médit.....	383 50	Rhône-et-Loire 4 0/0.....	383 50
Société Autrichienne.....	383 50	Paris-Lyon-Médit.....	383 50
Lombard-Vénitien.....	383 50	Suez.....	378 50
Nord-Espagne.....	378 50		
Suez.....	378 50		

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imprimerie du **Républicain du Rhône**
18, quai de l'Hôpital

LA GRANDE COMPAGNIE

D'ASSURANCES

INCENDIE-CHOMAGE, TRANSPORTS, ACCIDENTS

Capital : 50 MILLIONS de francs
Siège social : 2, rue Drouot

Statuts déposés chez M. Masson, notaire à Paris

35,000 ACTIONS DE 500 FR.
Libérées de 125 francs

Sont mises à la disposition du public
AU PRIX NET DE 300 FRANCS

PAYABLES :

En souscrivant..... 100
A la répartition..... 100 } 300 fr.
Du 1^{er} au 10 février 1882..... 100
Une bonification de 2 fr. par titre sera faite aux souscripteurs qui se libéreront à la répartition.

Les actions de la Grande Compagnie sont cotées à la Bourse de Paris, au comptant et à terme, ainsi qu'à la Bourse de Lyon.

LES DEMANDES SONT RECUES

les 29 et 30 Novembre courant
A PARIS

à la SOCIÉTÉ NOUVELLE de Banque et de Crédit,
52, rue de Châteaudun, 52.
Chez M. HENRI DE LAMONTA, banquier,
59, rue Tailbout, 59.

LA BANQUE NATIONALE

11, rue Le Peletier, 11.
Receva également les demandes à ses succursales.
Les souscriptions sont reçues sans frais à la Succursale de la Société Nouvelle, 23, rue de l'Hôtel-de-Ville, et 1, rue Genêt, à Lyon.

ANNONCES

ON DEMANDE A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrite à l'Agence Fourrier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

IL A ETE PROUVE

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgein (Isère). Lyon, Achard, cours de la Liberté, 88 (Guillaumière; Bruno, succ. de Davallon, place Saint-Pierre, 2.

10 à 15% de Revenu

CERTAIN
CAPITAL GARANTI et toujours Disponible

Opération sérieuse et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE 30, Avenue de l'Opéra — Paris

FRANC par AN 150,000 ABONNES 52 NUMEROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital : 75,000,000 de Fr.
On s'abonne dans toutes les succursales des Départements. UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

16 pages de Texte
COURS DE TOUTES LES VALEURS
Liste
95,000 Abonnés
FRANC par AN
de toutes les Tirages
15, Chaussée-d'Antin, Paris
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT pendant 3 mois sur demande adressée au Directeur

LE FINANCIER DES COMMUNES
BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE
ORGANE DE LA FRANCE

MOYEN 50 POUR 100
D'effectuer à ses capitaux en opérant sur RENTES FRANÇAISES
Brochure expédiée gratuitement. S'adr. à la SECURITE FINANCIERE (14^e Année)
26-28, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE)
Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME

INJECTION PEYRARD

Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, Copahu, Cubébe. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard, sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans, le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Ont constaté l'excellence les docteurs Solari, Ferrand, Bernard, Ali-Boulouk, etc. — Dépôt général chez l'inventeur E. Peyrard, place du Capitole, à Toulouse. — Dép. Vial, pharm. rue Bourbon; Faivre, rue du Plat; 8; Reverchon, Croix-Rousse; Cazeneuve et Lestra, rue Lanterne; Poncet, cours Morand; pharm. normale, rue d'Algérie, 14; à Vienne, M. Causton, pharm.; M. A. Couturier, pharm. à Valence; M. Lestra, rue Lanterne; M. M. Masson, pharmacie Masséna, rue Masséna; M. Marmonnier, à Grenoble, à Saint-Etienne, M. Desprats, place du Marché; M. Exbrayat, rue de Lyon

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital : 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

A LOUER IMMÉDIATEMENT
UN LOCAL
sis quai de l'Hôpital
Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.
S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

QUATRIÈME ANNÉE
L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE
DES CHARENTES
Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces
PARAISANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS }
Un an..... 10 fr.
Six mois..... 6 fr.
Trois mois..... 4 fr.
Europe, un an..... 12 fr.
Amérique..... 15 fr.

BUREAUX :
Imprimerie ROUSSAUD,
3, rue Tison d'Argence, ANGOULÈME.

VINS DU ROUSSILLON
Expédié du propriétaire au consommateur
Roussillon pur, 50 à 55 fr. l'hect. Vin de table. 32 fr. l'hect. nu, cort et fut en sus, etc. — Demander prix courants, MONTAGNE, viticulteur à MAURY (Pyrénées-Orientales).

HORAIRE GENERAL DES CHEMINS DE FER

Service d'Hiver 1881

MATIN							SOIR								
PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	MIXTE	RAPIDE	OMNIBUS	MIXTE	EXPRESS	DIRECT	MIXTE	EXPRESS	OMNIBUS	RAPIDE
MARSEILLE	DÉPARTS	4,58	3,10	7,35	9,03	11,10	2,32	2,50	4,38	5,28	7,10	7,22	8,50	11,30	1,04
GENÈVE	DÉPARTS	4,16	5,32	7,20	3,34	10,05	—	1,10	2,40	4,45	6,08	6,30	8	10,43	—
BOURBONNAIS	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,33	8,40	—	—	2,39	—	3,22	—	3,45	—	—	6,15	—
GRENOBLE	DÉPARTS	—	5,45	5,55	7,45	9	3,30	5	8,05	—	—	—	—	—	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	4,52	—	—	6,16	—	—	9,15	11	—
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	5,45	—	5,55	7,45	9	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	—	6,05	Charbonn.	8,48	11	12,12	2,10	Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,32	—
LES DOMBES	DÉPARTS	5,09	—	7,30	—	11,44	—	1,44	—	3,45	—	—	5,55	—	11
	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	—	—	1,40	—	—	—	5,40	—	—